

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016**

**Excusés :**

M. Marc TALABARD, pouvoir à M. Gérard BOUCHET  
Mme Isabelle PÉRICHON, pouvoir à Mme Nicole AUBIN  
Mme Julie FERREIRA pouvoir à Mme Stéphanie CHERVIN

**Absents:**

Mme Valérie MERLE.  
M. Philippe FUMOUX.

Le Conseil Municipal accepte la question diverse proposée par Monsieur Alain ÉGAL qui traitera des incivilités sur un parking.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2016 est adopté à par 20 VOIX POUR et une VOIX CONTRE (M. Alain ÉGAL) car son intervention concernant les avenants sur les marchés de travaux n'a pas été retranscrite dans celui-ci : en effet, Monsieur Alain ÉGAL avait fait observer qu'il y avait beaucoup trop d'avenants sur les marchés de travaux et, par conséquent, l'économie des marchés publics est de ce fait, certainement modifiée par rapport aux offres émises lors des consultations.

**1 – Actualisation des statuts de la Communauté de Communes.**

Après lecture des différents critères modifiés par la loi NOTRE, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction de l'article V des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » qui seront actualisés à compter du 1er janvier 2017.

**2 – C.L.E.T – Validation de l'avenant N°16 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant N°16 au rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées tel que présenté. Le montant des charges transférées s'élève à 889 427 € pour 2017. L'attribution de compensation est négative et le montant à verser à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » s'élèvera à 305 224 €.

**3 – SISCOL – Avance sur cotisations 2017.**

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser au SISCOL une avance d'un montant de 150 000 €, ce qui représente environ 48% des cotisations versées en 2016. Cette avance facilitera le fonctionnement du SISCOL car les cotisations des communes ne sont versées qu'à compter du 2ème trimestre.

**4 – SDE03 – Plan de financement pour l'éclairage public place Leclerc suite à pose du mât central.**

L'assemblée approuve à l'unanimité les travaux proposés par le SDE03 : Dépose de 4 candélabres et repose d'un candélabre avec confection d'un massif place Leclerc ; et approuve la contribution de la commune d'un montant de 528 € qui sera imputée sur les prochaines cotisations annuelles.

**5 – Vente du Chemin Rural « La Galouse ».**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'échange de terrain avec Monsieur GIROUX : il acquiert 2a 25ca (tronçon compris entre le chemin des Bruyères et la RD61) et cède à la commune une parcelle de 66ca qui permet d'assurer la continuité du sentier de randonnée. Les frais de géomètre, le matériel nécessaire pour la clôture et la fermeture de sa parcelle restent à la charge de Monsieur GIROUX. Monsieur Gérard BOUCHET est désigné pour signer l'acte en la forme administrative qui formalisera cet échange.

## **6 – Décision Modificative N°3.**

Les virements de crédits suivants sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

### **Budget Général**

- modifications budgétaires de 3 600 € pour la réalisation d'écritures d'ordres : nouvelles imputations comptables des frais d'insertion publicitaire et des frais d'étude suite à la réalisation de travaux ;

- rajout de 4 000 € en dépense sur le programme de réaménagement intérieur de la Grenette et de 2 000 € en équipements et travaux divers.

### **Budget Assainissement**

- ajout de 100 € en dépenses et en recettes pour la réalisation d'écritures d'ordres relatives à la nouvelle imputation comptable des frais d'insertion publicitaire suite à la réalisation des travaux.

## **7 – Réforme des modalités d'instruction et de délivrance des Cartes Nationales d'Identité – Motion.**

L'assemblée délibérante s'élève à l'unanimité contre le dessaisissement des mairies du dépôt des demandes de cartes nationales d'identité par les administrés. En effet, la réforme des modalités d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité prévoit qu'à compter de février 2017, seules 15 communes dans le département seront équipées d'un dispositif de recueil permettant de recevoir les demandes. Le Conseil Municipal demande purement et simplement le retrait de cette décision afin de maintenir un service public de proximité, essentiel en zone rurale.

## **8 – Questions diverses.**

Monsieur ÉGAL informe l'assemblée que des véhicules sont dégradés sur le parking de la Maison de Santé de manière récurrente : rayures, inscriptions,...

D'autres dégradations de véhicules ont eu lieu sur d'autres places, et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre les mesures qui s'imposent afin de faire cesser cette dérive.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**

Pour information le prochain Conseil Municipal se déroulera le 16 janvier 2017 à 20 h 30 à la salle de la Grenette.

Fait à LAPALISSE, le 9 décembre 2016

Le Maire,



127